

**ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES**

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT AVENUE ERNEST COLIN ET RUE DES 4 FRERES MOUGEOTTE
DURANT LES TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RESEAU ENEDIS**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Conseiller Régional du Grand Est,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE

Article 1 : À compter du lundi 10 avril 2017, et jusqu'à la fin des travaux de renforcement du réseau ENEDIS,

- le stationnement sera interdit avenue Ernest Colin du n°34 au carrefour avec la rue des 4 Frères Mougeotte,
- le stationnement et la circulation seront interdits sur la contre-allée de la rue des 4 Frères Mougeotte, de l'avenue Ernest Colin jusqu'à l'arrière du bâtiment Cap Jeunes,
- la circulation sera alternée par panneaux rue des 4 Frères Mougeotte, à l'arrière du bâtiment Cap Jeunes.


Article 2 : La signalisation temporaire sera mise en place par les Services techniques de la Ville et par l'entreprise. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

Article 3 : Toutes mesures de police nécessaires pourront être prises sur place par les services de Police. Les véhicules en infraction pourront être enlevés aux frais, risques et périls de leurs propriétaires à l'initiative des services de Police.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 3 avril 2017

Le Maire,



David VALENCE

